

BUREAU ELARGI DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°3

Réunion du 21 décembre 2011

A St Philbert de Grand Lieu

ORDRE DU JOUR :

- Inventaire des zones humides (Dompierre sur Yon et Saint Philbert de Bouaine)
- Révision du SAGE : présentation de l'état des lieux et mise en place des commissions thématiques
- Questions diverses

STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu

13, rue du Port
44310 St-Philbert-de-GrandLieu
Tél : 02 40 78 09 17



Sur convocation du Président en date du 12 décembre, le Comité de pilotage s'est réuni le mercredi 21 décembre à 14h30 en mairie de St Philbert de Grandlieu.

Présents :

Représentants des élus :

E. THOUZEAU (Région), C. NAUD (CG 44), A. LEBOEUF (CG 85), Y. RABILLE (maires 44), J.P. RICHARD (maires 44), J.P. MALLARD (maires 85), B. GILBERT (maires 85),

Représentants des usagers :

Messieurs J.M. GILLIER (RNN), J. BRAUD (F pêche 85), M. COUDRIAU (CA 44), C. DOUBLET (CA 44), C. JOLLET (CA 85), C. SORIN (FDC 44), P. NEVEUX (S. C. Buzay)

Représentants de l'Etat et organismes publics :

B. DES ROBERT (DDTM 44)

Autres Présents : L. ANIZON, B. CHOPIN, S. MARTIN, F. CHARRUAU, P. DOUVILLE (SBV), L. JOSEPH, C. BUYS (SCE).

Excusés : G. ALLARD (CG 44), H. JOCAILLE (DDTM 85), J.M. QUEMENER (DREAL), V. SCIERS (AELB)

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des personnes excusées.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Inventaires des zones humides (Dompierre sur Yon et Saint Philbert de Bouaine),
- Révision du SAGE : présentation de l'état des lieux et mise en place des commissions thématiques,
- Questions diverses.

DEBAT

1. Inventaires des zones humides

Le guide méthodologique prévoit que le bureau de la CLE peut valider les inventaires à la place de la CLE. La CLE ne se réunissant que 2 fois par an, et certaines communes ayant un besoin urgent de cette validation pour l'avancement de leur PLU, cette option s'avère nécessaire. L. ANIZON présente tour à tour les inventaires effectués à Dompierre-sur-Yon et St Philbert de Bouaine (dossiers remis en séance). Les élus de ces 2 communes (B. GRELAUD pour Dompierre sur Yon, C. BATY et J.P. DENIAUD pour St Philbert de Bouaine) étaient présents pour expliciter la perception ressentie sur ces 2 communes du déroulement des inventaires.

La commune de Dompierre est située pour environ 50% de sa surface sur le bassin du Lay. Le versant Lay alimente le barrage de Moulin-Papon et comporte donc des contraintes plus fortes (périmètre de protection). La commune n'a jamais été remembrée et dispose d'un bocage encore dense qui pourrait subir quelques arrachages pour les besoins de l'agriculture. La remise en état de certaines prairies humides peut passer ponctuellement par l'utilisation de phytos, mais il y a des contraintes réglementaires. Il y a aussi un besoin d'installer des retenues d'eau pour sécuriser la production fourragère.

La commune de St Philbert de Bouaine a bénéficié en 2005/2006 d'une étude préalable qui a largement préparé le terrain. Le taux de zones humides sur cette commune est relativement faible, même dans le secteur des « landes de Bouaine », car plus de 50% de la SAU a été drainée.

Les élus des 2 communes ont tenu à souligner leur satisfaction sur le déroulement de ces inventaires grâce notamment à une bonne concertation avec le monde agricole.

2. Mesures agri-environnementales « prairies permanentes » sur le bassin versant :

Le Président introduit ce point dans l'ordre du jour à la suite des inventaires de zones humides. La candidature du bassin versant a été retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par la DRAF et il faut apporter une réponse très rapide. Lors de contacts préalables avec le service instructeur, celui-ci a manifesté le souhait de restreindre l'opération à un seul sous-bassin du bassin versant de Grand Lieu en 2013. Cette proposition n'a pas paru pertinente au bureau de la CLE : s'agissant d'une 1ère année expérimentale, il semble préférable de diversifier les points d'implantation de la mesure pour pouvoir en retirer un

RELEVÉ DE DECISIONS

L'inventaire sur Dompierre-sur-Yon est validé à l'unanimité moins 2 abstentions

L'inventaire sur St Philbert-de-Bouaine est validé à l'unanimité moins 2 abstentions

L'avancement des inventaires sera présenté lors de la prochaine CLE.

Le bureau de CLE approuve la mesure proposée pour la valorisation et la protection des

enseignement plus riche. Il n'est pas certain par ailleurs qu'un seul sous-BV dispose d'assez de candidats potentiels, car chaque exploitation candidate doit disposer d'une surface de prairie permanente humide supérieure à 2,2 ha environ. Si, malgré tout, les surfaces répondant aux critères dépassaient les possibilités budgétaires, une sélection ciblera des secteurs prioritaires.

prairies permanentes humides en souhaitant que l'application ait lieu sur tout le BV dès 2013. Il en confie la mise en œuvre au SBV de Grandlieu avec l'appui des chambres d'agriculture.

3. Présentation de l'état des lieux du SAGE :

Le bureau d'études SCE présente l'état des lieux du SAGE (documents de suivi remis en séance). Le tableau des données indique que quelques données sont encore manquantes comme par exemple le bilan des PMPOA. L'état des lieux permet de constater des améliorations sur certains paramètres et certaines masses d'eau. La matière organique apparaît comme un paramètre qui pèse encore fortement sur la qualité. Cela est sans doute à rapprocher d'un mauvais fonctionnement hydro-morphologique. Les données sur les eaux souterraines sont très réduites et très localisées: il devrait être possible de recueillir des données complémentaires avec l'appui des hydrogéologues départementaux (forages EP, forages agricoles...). Pour l'irrigation, il est nécessaire de distinguer les eaux superficielles (avec des plans d'eau déconnectés de la nappe et du réseau hydrographique) des eaux souterraines ou de plans d'eau connectés avec les nappes. Il est à noter que l'Acheneau amont est inclus dans la masse d'eau lac.

Le rapport d'état des lieux et l'atlas cartographique sera communiqué par mail aux membres du comité de pilotage qui feront remonter leurs remarques au SBV pour le 27 janvier 2012.

4. Organisation pour la suite de la révision :

La poursuite du travail de révision devra s'appuyer sur les commissions thématiques. Leur composition a été complétée par quelques personnes ou organismes. Lors des premières réunions, il sera désigné des rapporteurs-référents. La commission sur les niveaux d'eau du lac se réunira le 9 janvier à St Philbert de Grand Lieu, à 14h30.

La prochaine réunion du Bureau élargi est fixée le 6 février 2012 à 14h30. (lieu restant à définir).

5. Dossiers transmis à la CLE :

Les dossiers transmis à la CLE pour information ou avis ont été joints au dossier de séance.

Le Président clôt la réunion à 17h45.